

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Decool

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« en fixant une date limite de réponse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique. Tout projet de ce type doit comporter une date limite de réponse.